Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DAE 258 Subvention (10.700 euros) à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (18e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants du quartier Ordener (18e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 6 décembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère

Article 1 : une subvention de 10.700 euros est attribuée à l'association des commerçants du quartier Ordener située 135, rue Ordener à Paris 18e (116762 - 2021_11019) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2021.
Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 45.750 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO